

*"Le Paret de Manigod"*



Le Paret de Manigod, association loi 1901,  
organise avec la participation de :  
L'Office du tourisme de Manigod  
L'École de Ski Français de Manigod  
La Station Manigod Labellemontagne

## **Le 29ème CHAMPIONNAT DE PARET – HIVER 2022**

*Six épreuves en nocturne sur les pistes de la Croix-Fry et  
de Merdassier*

Association « Le paret de Manigod »  
Chez Valentin FILLION  
262 route du Col de la Croix-Fry  
74230 Manigod  
valentinfillion@orange.fr  
06.32.15.49.60

Vendredi 07 et 21 Janvier 2022 dès 20h00  
Vendredi 04 et 18 Février 2022 dès 20h00  
Vendredi 04 mars 2022 dès 20h00  
Finale le Samedi 12 Mars 2022 dès 18h00

## REGLEMENT 29E CHAMPIONNAT DE PARET – HIVER 2022

### Participation et inscription :

La compétition est ouverte à sept catégories :

- Jeunes de 9 à 12 ans (nés entre 2010 et 2013)
- Ados de 13 à 17 ans (nés entre 2005 et 2009)
- Femmes à partir de 18 ans (nées en 2004 et avant)
- Hommes de 18 à 39 ans (nés entre 1983 et 2004)
- Vétérans de 40 à 54 ans (nés entre 1968 et 1982)
- Super-vétérans à partir de 55 ans (nés en 1967 et avant)
- Catégories couples : équipe constituée de 2 personnes, en couple, qui devront courir 3 manches chacun.

Chaque concurrent devra être en possession d'un paret conforme : en bois, à manche vertical, muni d'une planche plane inclinée vers l'arrière et un lugeon revêtu d'une semelle métallique de **4cm** de largeur maximum. Aucune attache n'est autorisée entre le paret et le compétiteur. Le nombre de concurrents pourra être limité.

### Calendrier des épreuves

Le championnat se déroulera en 6 épreuves aux dates suivantes :

- **Vendredi 07 et 21 Janvier 2022 dès 20h00**
- **Vendredi 04 et 18 Février 2022 dès 20h00**
- **Vendredi 04 mars 2022 dès 20h00**
- **Finale le samedi 12 Mars 2022 dès 18h00**

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des conditions climatiques et de l'organisation

### Horaires – Lieux – Déroulement

1. Les 5 premières épreuves auront lieu en nocturne à partir de 20h00 sur les pistes éclairées, soit à la Croix-Fry, soit à Merdassier. La finale aura lieu le samedi 12 mars à 18h00 afin de permettre le bon déroulement de la remise des prix et du repas de clôture.
2. Le lieu exact sera déterminé par l'organisation, le jour de la course, en fonction des conditions climatiques et de la disponibilité des pistes.
3. L'attribution des dossards se fera sur tirage au sort avant chaque épreuve. Leur remise se fera sur place dès 20h00 pour les 5 premières courses et dès 18h00 pour la finale.
4. Chaque épreuve se déroulera en 2 manches d'un slalom parallèle chronométré. Le temps de chaque concurrent sera pris à la fin de la 1ère manche et cumulé avec le temps de la 2ème.

5. Tout participant étant en retard à son départ, devra attendre la fin de sa catégorie pour courir. Tout concurrent absent à la 1ère manche, ne peut cumuler les deux descentes sur la 2ème manche. Il sera disqualifié.

6. Le temps cumulé des deux manches servira à établir le classement de l'épreuve en points.

7. L'addition des points marqués lors de chaque épreuve donnera donc le classement du championnat. Le vainqueur de chaque catégorie sera celui qui aura marqué le moins de points à l'issue des six épreuves. C'est le système de points F.I.S. (Fédération Internationale de Ski).

8. Pour valider le passage à chaque porte, il faut que le lugeon du paret passe du bon côté de la porte (petit piquet), si la porte se décroche suite à un contact avec le bras, l'épaule ou autre, il n'y aura aucune sanction. Par contre si le lugeon du paret passe du mauvais côté (grand piquet) ou fonce en plein milieu de la porte, il y a faute, pour cela le concurrent a la possibilité de remonter à la hauteur du petit piquet de la porte concernée et repartir pour finir et valider sa descente. S'il ne remonte pas au niveau de la porte et continue le tracé, il est disqualifié et marque le même nombre de points que le dernier du classement général, toute catégorie confondue.

9. Si le compétiteur, lors de sa descente, quitte pour quelque raison le tracé du slalom, il y aura alors disqualification, le compétiteur marquera le même nombre de points que le dernier du classement général, toute catégorie confondue.

10. En cas d'absence lors d'une course, le concurrent marquera le même nombre de points que le dernier du classement général, toute catégorie confondue avec une majoration de 20%. Une personne absente ne peut aucunement se faire remplacer

11. Un juge de course règlera les éventuels litiges. Toute réclamation devra être faite sur le champ auprès du juge de course.

12. Le port du casque homologué est obligatoire pour tous les participants.  
**Attention, pas de casque, pas de départ.**

13. Les concurrents veilleront à garder un esprit sportif et convivial. Tout individu ayant un comportement jugé dangereux pour autrui pourra être exclu de la compétition.

14. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance responsabilité civile et dommages aux tiers.

15. Le classement, une fois établi, est mis en ligne sur internet et consultable sur notre site [www.leparetdemanigod.fr](http://www.leparetdemanigod.fr) ou sur notre page Facebook « Le Paret De Manigod Site Officiel »

16. Chaque concurrent se devra de respecter les règles sanitaires mise en vigueur lors de chaque course.

**Tout compétiteur ne respectant pas le règlement sera exclu du championnat.**